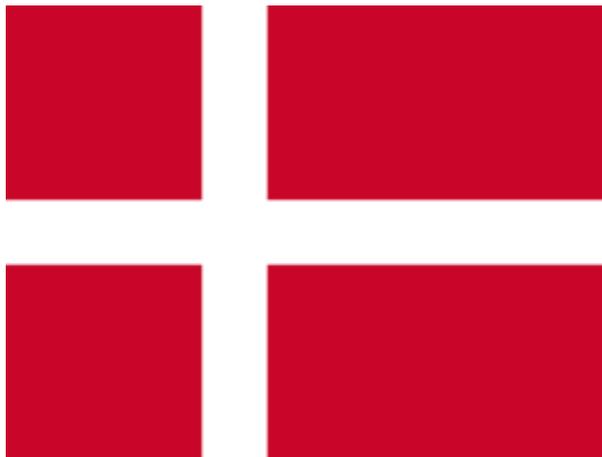


Criminalité, délinquance et... immigration : ces leçons permises par la transparence des chiffres venus du Danemark



Article rédigé par *Atlantico*, le 28 novembre 2023

Source [Atlantico] : C'est L'institut de statistique danois (ISD) qui traite les données sur les crimes et délits à partir du registre central de la police qui lui est transmis le 1er février de chaque année.

Ne sont pas retenus dans ce fichier les délits ayant donné lieu à une amende de moins de 2500 DKK (soit 335 euros à peu près) lorsqu'il s'agit d'infractions au code de la route et de moins de 1000 DKK (134 euros à peu près) pour les autres infractions. L'ISD est en mesure de publier - et mettre en ligne - des données sur les personnes déclarées coupables. Lorsqu'une personne est déclarée coupable de plus d'un acte de la même « famille », hors code pénal (par exemple plusieurs infractions au code de la route) elle est enregistrée pour le plus grave. Mais, si elle a été jugée coupable, dans la même année, d'un acte de violence et d'un acte contre la propriété, elle sera comptée deux fois. La statistique couvre les personnes résidant au Danemark du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée. Toute personne qui quitte le pays ou y entre dans l'année n'y figure pas.

Pour être immigré, il faut non seulement être né à l'étranger, mais aussi que ses deux parents soient eux-mêmes étrangers ou nés à l'étranger (ou un seul si l'autre parent n'est pas connu). Si aucune information n'est disponible sur aucun des parents, la personne née à l'étranger est aussi classée comme immigrée.

Ceux que la statistique danoise appelle « descendants » sont nés au Danemark et ont leurs parents immigrés ou descendants d'immigrés de nationalité étrangère. Une partie des petits-enfants d'immigrés figurent donc parmi ces « descendants ».

Lorsque les deux parents sont connus, c'est l'origine de la mère qui est retenue.

Si un seul parent est connu, c'est l'information sur ce parent qui est considérée. Si aucun des parents n'est connu et que la personne est née au Danemark de nationalité étrangère, elle est considérée également comme un « descendant ».

Dans les faits, le pays de naissance des parents des immigrés est très souvent non renseigné. C'est, par contre, très peu fréquent chez les descendants. Par ailleurs, très rares sont les immigrés qui auraient un ou leurs deux parents nés au Danemark (moins d'1% en 2023). Ça l'est un peu moins chez les descendants mais reste rare (à peine plus de 2 % en 2023).

[Lire la suite](#)

28/11/2023 01:00